

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 20 août 2024 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette

Conseiller numéro 2 - monsieur Jacques Séguin

Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné

Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre

Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

Le poste de conseiller numéro 5 est vacant.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

4. Demande de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Demande d'aide – Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

4.2 Demande de commandite – TIRE de tracteurs antiques Pont-Château

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

5.2 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale pour le service d'une ressource en prévention en incendie

5.3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales

5.4 Souper de reconnaissance – Employés étudiants 2024

5.5 Autorisation d'une dépense – Travaux sur le tracteur Massey Ferguson

5.6 Travaux de toiture du Centre communautaire – Attestation de réception des travaux et autorisation de paiement final

5.7 Contribution financière au "Souper du chef" - Retrait

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

6.1 Octroi d'un mandat à Rancourt, Legault & Joncas, s.e.n.c.

7. Travaux publics

7.1 Octroi de contrat – Déneigement et déglçage 2024-2025

7.2 Octroi de contrat – Élagage mécanique

7.3 Octroi de contrat – Marquage des rues et stationnements

8. Incendie

8.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel

9. Arts, culture et loisirs

9.1 Comité Marché de Noël – Nomination des membres

Maire

Greffier-trésorier

9.2 Tenue d'un marché de Noël 2024

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

12. Questions des citoyens

13. Levée de la séance

24-08-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point suivant

10.1 – Dépôt de documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

24-08-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

N'ayant pas assisté à la séance ordinaire du 9 juillet 2024, Louis-Philippe Thauvette, conseiller numéro 1, ne peut exprimer son droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Demande d'aide - Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

24-08-03 CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton souhaitent organiser au parc municipal des activités pour la tenue d'une « fiesta mexicaine » le 13 septembre 2024 et d'une fête familiale et de la course de tracteurs le 14 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec la tenue des événements cités ci-dessus, les Loisirs demandent l'aide à la Municipalité consistant à :

- Avoir accès au parc municipal, au terrain de baseball, au Centre communautaire et le Centre Michel-Lefebvre;
- Obtenir une participation volontaire des membres du conseil pour le service de la nourriture aux participants à la « fiesta mexicaine » tenue 13 septembre dès 18h00;
- Positionner les estrades sur le site avant la tenue de l'évènement ;
- Faucher les terrains spécifiés en prévision de places de stationnement ;
- Avoir accès à l'eau non potable du bassin des pompiers afin d'arroser la piste ;
- Avoir la présence des pompiers et leur camion pour la fête familiale ainsi que des ressources en premiers répondants lors des courses ;
- Emprunter le tracteur New Holland pour le transport de matériel durant les événements ;

Maire

Greffier-trésorier

- Émettre un permis de brûlage pour les feux de joie du 13 et 14 septembre.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée, à l'égard de différents champs de compétences qui lui sont conférés dont la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'apporter aux Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton l'aide nécessaire tel que demandé en préambule de la présente résolution ;

De demander aux employés municipaux de prévoir le temps nécessaire à la réalisation de certaines tâches notamment, le positionnement des estrades, le fauchage des terrains et la présence des pompiers et des premiers répondants ainsi que toutes autres tâches administratives jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2 Demande de commandite - Tire de tracteurs antiques Pont-Château

24-08-04

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'Association de tire de tracteurs antiques Pont-Château pour leur 18^e édition de tirs de tracteurs antiques le 31 août 2024 à Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT la politique des dons et commandites adoptée par la Municipalité.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité appuie financièrement l'Association de tire de tracteurs antiques Pont-Château pour leur événement du 31 août 2024 pour un montant de 200.00\$.

REJETÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Jacques Séguin ayant voté en faveur

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

24-08-05

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 272 600.90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, François Day, certifie que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

Maire

Greffier-trésorier

5.2 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale pour le service d'une ressource en prévention en incendie

24-08-06 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton se doit d'offrir un service en prévention d'incendie ;

CONSIDÉRANT le présent besoin de la Municipalité d'avoir une ressource responsable et dédiée au service de prévention en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marthe peut offrir à la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton les services d'une personne-ressource à titre de préventionniste en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Marthe relativement aux services d'un(e) préventionniste en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente à intervenir entre les deux municipalités.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'accepter le projet d'entente intermunicipale pour la fourniture par la Municipalité de Sainte-Marthe d'un service en prévention en incendie ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

REJETÉE À MAJORITÉ incluant la voix défavorable du maire
Jacques Séguin, Jean Giroux-Gagné et Aline Charbonneau ayant voté en faveur

5.3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales

24-08-07 ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 98 512\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023-2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 et des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.4 Souper de reconnaissance – Employés étudiants 2024

24-08-08 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait neuf étudiants à son emploi durant l'été 2024 occupant des postes au camp de jour (7) et au service des travaux publics (2) ;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite reconnaître la qualité du travail accompli de chacun d'eux.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE permettre l'organisation d'un souper de reconnaissance du travail accompli pour les employés étudiants 2024 ;

D'allouer un montant maximum de 360 \$ pour la tenue du souper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.5 Autorisation d'une dépense – Travaux sur tracteur Massey Ferguson

24-08-09

CONSIDÉRANT QUE les employés des travaux publics utilisent le tracteur Massey Ferguson pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle du souffleur à neige attaché à l'arrière du tracteur rend la conduite dangereuse ;

CONSIDÉRANT QUE faire la modification pour faire l'attachement du souffleur à neige à l'avant du tracteur nécessite un coût en pièces et main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux réalisés a été reçue le 13 août 2024.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser la dépense pour la modification de l'attachement du souffleur à neige à l'avant du tracteur Massey Ferguson au coût de 10 000\$, sans taxes applicables.

REJETÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Jacques Séguin et Jean Giroux-Gagné ayant voté en faveur

5.6 Travaux de toiture du Centre communautaire – Attestation de réception des travaux et autorisation de paiement final

24-08-10

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-13 octroyant à Construction Marc Bertheau Inc un contrat pour la réfection de la toiture du Centre communautaire pour une valeur de 97 002,08\$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux supplémentaires essentiels consistant à la pose de contreplaqués afin de couvrir la superficie complète de la toiture et dont le coût amène la valeur du projet à 102 238.06 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur ne pouvait prévoir qu'il y avait absence de contreplaqués sous l'entièreté du revêtement de toiture précédent ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été terminés le 12 août 2024.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général à signer l'attestation de réception des travaux ;

Maire

Greffier-trésorier

D'autoriser le paiement final au montant de 29 220,00 \$, taxes en sus, à Construction Marc Bertheau Inc, tel que prévu au contrat entre la Municipalité et l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.7 Contribution financière au "Souper du chef" – Retrait

24-08-11

CONSIDÉRANT la résolution 24-07-08 - Contribution financière au "Souper du Chef" autorisant une contribution de la Municipalité au montant de 500\$ pour couvrir une partie des frais du souper annuel de l'équipe du service de sécurité incendie de la Municipalité organisé par son directeur, monsieur Patrice Lavergne ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a dû se tenir sous une formule différente de celle initialement prévue, une nouvelle demande de contribution auprès de la Municipalité sera déposée afin de remplacer la première et de réviser à la baisse le montant de 500\$.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

D'abroger la résolution 24-07-08 - Contribution financière au "Souper du Chef";

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

6.1 Octroi d'un mandat à Rancourt, Legault et Joncas, s.e.n.c

24-08-12

CONSIDÉRANT le besoin de défendre les intérêts de la municipalité dans le cadre du dossier d'infraction portant le numéro SJN-24-001.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'octroyer un mandat à la firme d'avocats Rancourt, Legault et Joncas, s.e.n.c afin de représenter et de défendre la Municipalité dans le cadre du dossier d'infraction portant le numéro SJN-24-001 et d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de faire respecter les règlements municipaux concernés au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Travaux publics

7.1 Octroi de contrat – Déneigement et déglçage 2024-2025

24-08-13

CONSIDÉRANT la résolution 24-06-13 confirmant que la Municipalité allait demander des soumissions pour un contrat de déneigement et déglçage pour la saison 2024-2025 par appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture public des soumissions était le 12 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un seul des soumissionnaires invités soit, T-Max Transport S.E.N.C, a remis une soumission à la Municipalité.

Maire

Greffier-trésorier

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

QUE le contrat de déneigement et déglçage pour la saison 2024-2025 au montant de 97 350\$ taxes en sus, soit accordé à T-Max Transport S.E.N.C et ce, conformément avec le règlement numéro 355 portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre

7.2 Octroi de contrat – Élagage mécanique

24-08-14

CONSIDÉRANT QUE la visibilité est obstruée par la végétation à plusieurs endroits sur les routes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE l'élagage mécanique est prévue sur une distance totale de 14.6km.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'octroyer un contrat à Les Entreprises S. Besner pour la réalisation de travaux d'élagage mécanique de la végétation présente aux bords de chemins de la Municipalité pour un montant total de 9 000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 Octroi de contrat – Marquage des rues et stationnements

24-08-15

CONSIDÉRANT QUE les lignes axiales des rues et les lignes d'arrêt doivent être repeinturées ;

CONSIDÉRANT QUE des cases de stationnement à l'Hôtel de ville doivent être repeinturées et que des logos pour voitures électriques et d'interdiction de stationnement doivent être ajoutés ;

CONSIDÉRANT l'analyse de deux soumissions reçues.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'octroyer un contrat à Lignes Maska pour un montant estimé de 10 000.00 \$, taxes en sus, pour repeinturer les lignes axiales des rues, des lignes d'arrêts et pour le marquage de lignes de stationnement et de logos à l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Maire

Greffier-trésorier

8. Sécurité incendie

8.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel

24-08-16 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé à toutes les municipalités de son territoire de procéder à l'adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de ce rapport ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche vise à rencontrer les exigences de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2023 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à transmettre le rapport à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière puisse l'acheminer au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Arts, culture et loisirs

9.1 Comité Marché de Noël – Nominations des membres

24-08-17 CONSIDÉRANT le Règlement numéro 372 établissant les règles de régie interne des comités de travail, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder par résolution à la nomination des membres des comités ;

CONSIDÉRANT les dispositions du même règlement stipulant que les comités de travail doivent être composés des membres du conseil et, dans certains cas, de citoyens choisis parmi les résidents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-03 relative à la nomination des membres des comités de travail ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau membre du conseil doit être nommé au sein du Comité – Marché de Noël suite à la démission de madame Geneviève Raymond en mai 2024 de son poste de conseillère.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE nommer Felix Matte, Geneviève Raymond et Nicole Bernard à titre de membres externes bénévoles pour le comité Marché de Noël 2024.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Louis-Philippe Thauvette et Mario Pitre ayant voté contre

Maire

Greffier-trésorier

9.2 Tenue du marché de Noël 2024

24-08-18

IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

D'ajourner le point 9.2 – *Tenue du marché de Noël 2024* à une prochaine séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Varia

10.1 Dépôt de documents

Mario Pitre, conseiller numéro 4, fait le dépôt de documents séance tenante.

11. Mot du maire et parole aux élus

Le maire transmet des informations d'intérêt général aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

12. Questions des citoyens

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions et précise que la période de questions dure 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement numéro 300 portant sur la Régie interne des séances de la Municipalité.

La période de questions débute à 20h31 et se termine à 21h14.

13. Levée de la séance

24-08-19

L'ordre du jour étant épuisé

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 20 août 2024 soit levée à 21h14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire